

LE CONGRÈS DE BRUXELLES

Sa Majesté le Roi des Belges a daigné accorder, dès la première heure, son patronage au futur Congrès de Bruxelles et récemment, durant son séjour à Paris, il a reçu en audience le président du Comité International Olympique et lui a exprimé l'intérêt qu'il prenait au succès de cette grande manifestation sportive. Le fait, à vrai dire, ne surprendra personne, tant le Roi Léopold a déjà donné de preuves de sa sympathie pour tout ce qui touche au sport. Il n'en est pas moins d'une capitale importance pour l'avenir de notre nouvelle entreprise. Et telle est la difficulté de cette entreprise, que le Comité International ne s'y fût sans doute pas risqué s'il n'avait été certain d'obtenir, en haut lieu, d'aussi précieuses adhésions. Ces encouragements pouvaient seuls lui donner confiance en une mission qu'en lui a pour ainsi dire imposée et qu'il s'agit maintenant de bien définir et de préciser.

Depuis dix ans, les rencontres internationales entre sportsmen ont été se multipliant à tel point que la courbe de l'internationalisme sportif, si le graphique en était dressé, dépasserait encore celle du sport lui-même, malgré l'ampleur et la rapidité, de ses progrès. Il est évident que ces rencontres sont nécessaires à la vie sportive moderne ; elles constituent l'élément d'émulation le plus puissant. Le moyen-âge, d'ailleurs, fit appel à cet instinct, et l'antiquité ne l'ignora point. Les « barbares » étaient exclus des Jeux Grecs, mais les diverses nationalités Hellènes y participaient et leurs rivalités passionnaient acteurs et spectateurs. Les chevaliers, plus tard, prirent un intérêt bien plus vif aux tournois internationaux qu'à ceux où les combattants étaient de même race. Il en sera toujours ainsi et il n'y a rien d'étonnant à ce que le monde civilisé d'aujourd'hui, reconquis par l'athlétisme et possédant, de plus, des facilités de transports inconnues des âges précédents, assiste, sous ce rapport, à une rénovation des pratiques d'antan et les voie

s'étendre d'une façon considérable. Seulement la civilisation en compliquant chaque sport, en en faisant naître de nouveaux, en perfectionnant les anciens, a compliqué par là même les règlements sous lesquels ces sports se pratiquent. S'il fallait déjà quelque labeur jadis pour unifier les coutumes et les usages des différents pays, combien ne sera-ce pas plus laborieux aujourd'hui? Le besoin pourtant s'en fait sentir chaque jour davantage et des nombreux incidents qui ont surgi, ces années ci, dans les rencontres internationales, une double constatation se dégage ; c'est d'abord qu'une entente est devenue indispensable et qu'ensuite, il n'y a pas lieu de désespérer de sa réalisation. L'expérience a prouvé qu'avec de la bonne volonté, on en viendrait à bout et que, faute de s'y employer, on risquait les plus regrettables malentendus.

C'est le sentiment de cette impérieuse nécessité qui a dicté le triple vœu exprimé. le printemps dernier, au Comité International Olympique et c'est pour obéir à ce triple vœu, formulé en Amérique, en Suède et en Allemagne, que nous avons résolu de convoquer le Congrès de Bruxelles. Il importe de dire tout de suite que nous n'entendons nullement prendre la responsabilité de rendre ses décisions exécutoires. Dans cette question, comme dans l'organisation de chaque olympiade, notre comité désire ne point empiéter sur l'indépendance de chacun. De même que la cité ou la nation qui préparent les Jeux Olympiques prochains boivent jouir pour cette préparation, d'une liberté aussi grande que possible, de même chaque forme de sport, chaque exercice doivent se pratiquer selon les décisions prises par ceux qui s'y sont acquis une compétence spéciale. Il n'est pas plus admissible de voir des footballeurs rédiger un code d'aviron que de voir des représentants de l'Autriche ou de l'Espagne se mêler des préparatifs d'une olympiade qui se tiendrait à Rome ou à Copenhague. Issu du Congrès de Paris de 1894, lequel a décidé le rétablissement des Jeux Olympiques, notre comité, en fixant son choix sur Athènes ou Chicago, procure à l'activité Hellène ou Américaine une occasion de se manifester et il demeurera dans son rôle en offrant, à Bruxelles, à toutes les grandes Sociétés de sport, le moyen de se mettre d'accord sur les questions qui les intéressent et de neutraliser par avance les différends qui peuvent surgir entre elles. Il ne vise pas au-delà et craindrait surtout de s'ériger en arbitre de ces différends et en juge suprême des solutions qui conviennent. Du reste n'y aurait-il pas

quelque imprudence à s'imaginer que ces solutions peuvent être atteintes en une seule fois.

La première condition pour parvenir à un résultat appréciable, c'est de se rencontrer dans un esprit amical et conciliant. Nous ferons de notre mieux pour qu'un tel esprit ne cesse de présider aux pourparlers et aux discussions ; nous souhaitons, de plus, n'avoir pas à restreindre le choix des sujets qui seront abordés. Et comme il faut bien, pourtant, en arrêter la liste à l'avance, il nous a paru que c'était aux Fédérations et aux Sociétés intéressées à le faire elles-mêmes. Nous avons donc résolu de nous adresser à elles en les priant de nous indiquer les questions qu'elles désirent voir figurer à l'ordre du jour du Congrès : ces questions seront examinées et débattues en premier lieu ; s'il reste du temps, on s'occupera de celles qui pourront surgir ultérieurement ou être introduites d'une manière inopinée.

Il apparait, dès à présent, que les principaux problèmes auxquels s'attaquera l'opinion sportive seront ceux qui ont trait, pour un concours, à la qualifications des concurrents, aux règles admises et aux conditions du concours lui-même. La qualification n'importe pas seulement au point de vue amateuriste, mais aussi au point de vue national. Il s'agit, ne l'oublions pas, de rencontres internationales. Jusqu'à quel point peut-on admettre qu'un pays y soit représenté par d'autres que ses nationaux et quelles seront la durée du séjour ou la nature des occupations qui permettront d'assimiler un étranger non naturalisé à ceux au milieu desquels il réside ? D'autre part les règles usitées ici ou là diffèrent assez pour que le choix des unes handicape lourdement ceux qui sont accoutumés à pratiquer les autres. Et nous ne parlons pas de différences profondes comme celles qui séparent le Rugby Anglais du Rugby Américain et en font presque deux jeux différents ni des sports qui, même sortis de leur pays d'origine, y conservent leur quartier général comme la pelote Basque ou la crosse Canadienne, mais simplement de ces désaccords sur le poids du disque, la hauteur des haies, la distance d'une course de vitesse ou de fond sur terre ou dans l'eau, qui proviennent de coutumes parfois irraisonnées et auxquelles il serait aisé de remédier. Enfin la manière de compter les points, de tirer au sort les « exempts » (byes), de donner un départ, de juger une arrivée, de mesurer un saut, de classer un coup de bouton, l'admission ou l'exclusion des entraîneurs sur un vélodrome, la durée d'une passe de boxe, le nombre de cartouches

accordées à un tireur, voilà des détails dont le spectateur se préoccupe peu et qui ne sont rien moins qu'indifférents pour le concurrent.

Ces exemples sont pris entre mille ; ils suffisent à caractériser l'ordre de questions qui, croyons-nous, s'imposera le plus utilement à l'attention des congressistes de Bruxelles.

L'ITALIA

ED

IL MOVIMENTO SPORTIVO

Il nostro collega, il Conte Brunetta d'Usseaux, rappresentante l'Italia nel Comitato dei Giuochi Olimpici ci envia per essere trasmessa alle Società Italiane di Sport la comunicazione relativa al Congresso degli Sport di Bruxelles, e della III^a Olimpiade di Chicago, che ci affrettiamo di pubblicare.

« Due avvenimenti della più alta importanza ai quali si rivolge ora l'attenzione di tutto il Mondo Sportivo, stanno preparandosi attivamente al Comitato Direttivo dei Giuochi Olimpici presieduto dall'illustre Barone Pietro di Coubertin, l'apostolo ed il pioniere dell'educazione razionale e fisica della gioventù, al quale la Francia deve l'attuale sua superiorità nell'Unione Atletica Sportiva Mondiale ed il primato negli Sports.

CONGRESSO DEGLI SPORTS DI BRUXELLES

Il congresso avrà luogo nella primavera del 1903 ed ha per scopo l'elaborazione del Regolamento Internazionale degli Sports, principiando da quello degli Sports Atletici. Il presidente del Comitato si é già rivolto ai Presidenti delle Federazioni ed Università Sportive d'Europa e d'America, pregandoli di volergli indirizzare il